conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial gigasept® instru AF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

Utilisation de la substance/du :

mélange

Désinfectants

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Schülke & Mayr GmbH

Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt

Allemagne

Téléphone: +49 (0)40/52100-0 Téléfax: +49 (0)40/ 52100318

mail@schuelke.com www.schuelke.com

Importateur Schülke & Mayr AG

Hungerbuelstrasse 22

8500 Frauenfeld

Suisse

Téléphone: +41 44 466 55 44 Téléfax: +41-44-466 55 33 mail.ch@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact **Application Specialists** +49 (0)40/521 00 666 AD@schuelke.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse: 145 (24 h)

Carechem 24 International: +49 89 220 61012

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inges-

tion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

#### Prévention:

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Rincer la bouche.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate

schülke -1conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

> α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedicomposés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

### Etiquetage supplémentaire

Le produit est classé conformément à l'Annexe I (2.6.4.5) de la (EC) 1272/2008.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Solution des substances suivantes avec des additifs inoffen-Nature chimique

sifs.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement	Classification	Concentration (% w/w)
1-phénoxypropane-2-ol	770-35-4 212-222-7  01-2119486566-23- XXXX	Eye Irrit. 2; H319	>= 30 - < 50
C12-C16 (even numbered) alkyl- 1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2- aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even num- be- red)alkylamino)propyl]amino}(imino) methanaminium acetate and [(3- {[ammo- nio(imino)methyl]amino}propyl)-C12- C16	939-650-3  01-2119980967-14- XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ——— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	>= 10 - < 20



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

(even num- be- red)alkylamino](imino)methanaminiu m diacetate		aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500	
α-Tridécyl-ω- hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié	69011-36-5 500-241-6 	mg/kg Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 % Eye Irrit. 2; H319 > 1 - < 10 %  Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 300,03	>= 10 - < 20
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43- XXXX	mg/kg Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
amines, N-alkyl en C12-14 triméthy- lènedi-	90640-43-0 292-562-0  01-2119957843-25- XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 1; H372 (Appareil gastro- intestinal, Système immunitaire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 ——— Facteur M (Toxicité	>= 5 - < 10
074.7SDB. P. CH.FR	Page 4/38	aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

composés de l'ion ammonium qua-	68424-85-1	Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 200 mg/kg  Acute Tox. 4; H302	>= 2,5 - < 3
ternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	270-325-2  01-2119965180-41- XXXX	Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1  Estimation de la toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg	2-2,0 < 0
propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25- XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **Autres informations**

CAS 68424-85-1 ENTSPRICHT:

REACH: CE 939-253-5

BPR: CE 269-919-4/ CAS 68391-01-5

**CAS 68424-85-1 CORRESPOND** 

REACH: CE 939-253-5

BPR: CE 269-919-4/ CAS 68391-01-5

CAS 68424-85-1 CORRISPONDE

REACH: CE 939-253-5

BPR: CE 269-919-4/ CAS 68391-01-5

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

veux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de con-

tact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

En cas d'ingestion Ne PAS faire vomir.

Se rincer la bouche à l'eau.

Faire boire des petites quantités d'eau.

Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Traiter de façon symptomatique.

Nocif en cas d'ingestion. Risques

Provoque de graves lésions des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contac-

ter le centre anti-poison.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre sèche

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : aucun

la lutte contre l'incendie

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

gereux

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Ne jamais mélanger les concentrés directement.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte

contre le feu.

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Mesures d'hygiène

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'ori-

gine.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé. Température de

stockage recommandée: -5 - 25°C

en commun

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement.

schülke -}

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucur

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m3	CH SUVA
	Health, Institu accidents du t	t National de Reche	nal Institute for Occupational rche et de Sécurité pour la pr es professionnelles, Si la VM ens du foetus.	évention des
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m3	CH SUVA
	Health, Institu accidents du t	t National de Reche	nal Institute for Occupational rche et de Sécurité pour la pr es professionnelles, Si la VM ens du foetus.	évention des
propan-2-ol	67-63-0	VLE	400 ppm 1.000 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VME	200 ppm 500 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantil- lonnage	Base
propan-2-ol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/I (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1-phénoxypropane-2- ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	25,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	42 mg/kg
C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbe-red)alkylamino)propyl] amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino) methanaminium diacetate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,88 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg
α-Tridécyl-ω- hydroxypo- ly(oxyéthylène), rami- fié	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	294 mg/m3
éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3
amines, N-alkyl en C12-14 triméthylène- di-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,0395 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0056 mg/kg p.c./jour
composés de l'ion ammonium quater- naire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,96 mg/m3
propan-2-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1-phénoxypropane-2-ol	Eau douce	0,1 mg/l
7, 1	Eau de mer	0,01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,38 mg/kg
	Sédiment marin	0,038 mg/kg
	Sol	0,02 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	10 mg/l
C12-C16 (even numbered) alkyl- 1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2- aminium acetate and {[3-(C12- C16 (even num- be- red)alkylamino)propyl]amino}(imi no)methanaminium acetate and [(3- {[ammo- nio(imino)methyl]amino}propyl)- C12-C16 (even num- be- red)alkylamino](imino)methanami nium diacetate	Eau douce	0,0004 mg/l
Tildiff diacetate	Eau de mer	0,00004 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des	1 mg/l
	eaux usées	i ilig/i
	Sédiment d'eau douce	10 mg/kg
	Sédiment marin	1 mg/kg
	Sol	3,7 mg/kg
α-Tridécyl-ω- hydroxypoly(oxyéthylène), rami- fié	Eau douce	0,074 mg/l
	Eau de mer	0,0074 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,015 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,4 mg/l
	Sol	0,1 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	0,604 mg/kg
	Sédiment marin	0,0604 mg/kg
éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
amines, N-alkyl en C12-14 trimé- thylènedi-	Eau douce	0,0032 mg/l
	Eau de mer	0,00032 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,205 mg/l
1	,	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.00065 ma/l
	Utilisation/rejet intermittent(e) Sédiment marin	0,00065 mg/l 0,172 mg/kg



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

	Sédiment d'eau douce	1,72 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	10 mg/kg poids sec (p.s.)
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12- 16 diméthyles, chlorures	Eau douce	0,0009 mg/l
	Eau de mer	0,00009 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,27 mg/kg
	Sédiment marin	13,09 mg/kg
	Sol	7 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des	0,4 mg/l
	eaux usées	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00016 mg/l
propan-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Oral(e)	160 Aliments mg / kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux Directive

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive.

Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc Remarques

nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou

d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection Éviter le contact avec la peau et les yeux.

schülke -}

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : vert

Odeur : type amine

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

< -5 °C

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : env. 90 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : 40.5 °C

Méthode: ISO 3679

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

pH : 9,1 - 9,5 (20 °C)

Concentration: 100 %

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 30 mPa\*s (20 °C)

Méthode: DIN 54453

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : (20 °C)

complètement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Densité : env. 0,99 g/cm3 (20 °C)

schülke ->

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Inflammabilité (liquides) : N'entretient pas la combustion.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: non

Taux de corrosion du métal : < 6,25 mm/a

Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Indice de réfraction : 1,455 - 1,461

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec les acides.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### **Produit:**



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

> Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: 1.195 mg/kg

> > Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5.4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg

Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta-

Remarques: Donnée non disponible

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta-

DL50: > 5.000 mg/kg

née

Méthode: Valeur de littérature

éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Souris): 8.300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Souris): 39 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-DL50 (Lapin): 20.000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 200 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta- : Remarques: Donnée non disponible

nee

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401 Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): 1.100 mg/kg

Evaluation: Nocif par contact cutané.

propan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.840 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 39 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): 13.900 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

#### **Composants:**

### 1-phénoxypropane-2-ol:

Espèce : Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404Résultat: Pas d'irritation de la peau

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

schülke -}

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

### gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

éthanol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Espèce : Lapin

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

BPL : non

propan-2-ol:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

**Composants:** 

1-phénoxypropane-2-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

 $\alpha\text{-Trid\'ecyl-}\omega\text{-hydroxypoly(oxy\'ethyl\`ene), ramifi\'e:}$ 

Espèce : Lapin

Méthode : Test de Draize

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

schülke -}

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

### gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

éthanol:

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Remarques : Provoque des brûlures aux yeux.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

propan-2-ol:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

1-phénoxypropane-2-ol:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Remarques : Donnée non disponible

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

éthanol:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

schülke -1-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Remarques non applicable, substance corrosives

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Test de Buehler Type de Test Cochon d'Inde Espèce

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL

propan-2-ol:

Type de Test Test de Buehler Espèce Cochon d'Inde

Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

1-phénoxypropane-2-ol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau Génotoxicité in vivo

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: N'est pas mutagène

BPL: oui

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Non mutagène dans le test d'Ames.

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Résultat: N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mam-

maliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

liaue

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Non mutagène dans le test d'Ames.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mam-

maliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

propan-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Esche-

richia Coli

Résultat: N'est pas mutagène

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau

Résultat: N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Non mutagène dans le test d'Ames.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

1-phénoxypropane-2-ol:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

éthanol:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimenta-

tions animales.

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

propan-2-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

1-phénoxypropane-2-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 477,5 mg/kg

p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement pré-

coce de l'embryon n'a été observé.

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 15 Poids corporel mg /

kq

Tératogénicité: NOAEL: 125 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 45 Poids corporel

mg/kg

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 45 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Effets sur la fertilité : Remarques: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

> Incidences sur le développement du fœtus

Remarques: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

éthanol:

Incidences sur le dévelop-

Espèce: Rat pement du fœtus

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.000 Poids corporel

mg/kg

Toxicité pour la reproduction :

Evaluation

Des expériences sur l'animal ont démontré des effets muta-

gènes et tératogènes.

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Prénatal

Espèce: Rat Souche: Wistar

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 1.25, 5.0, 20.0 milligramme par kilogramme Tératogénicité: NOAEL: 20 Poids corporel mg / kg

Evaluation

Toxicité pour la reproduction : Selon l'expérience n'est pas prévisible

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Effets sur la fertilité Type de Test: Etude sur deux générations

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 51 - 102 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 41 - 83 Poids

corporel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 139 - 198 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

BPL: oui

Incidences sur le dévelop-

Espèce: Rat

pement du fœtus

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8.1 Poids corporel mg/

Toxicité pour le développement: NOAEL: 81 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet sur le développement du foetus.

propan-2-ol:

Incidences sur le dévelop-

Espèce: Rat

pement du fœtus

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 400 Poids corporel mg /

kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

Γoxicité pour la reproduction · Evaluation

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Remarques : Donnée non disponible

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Remarques : Donnée non disponible

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Remarques : Donnée non disponible

éthanol:

Remarques : Donnée non disponible

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Remarques : non déterminé

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Remarques : Donnée non disponible

propan-2-ol:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Produit:** 

Remarques : Ingestion

Appareil gastro-intestinal Système immunitaire

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

schülke -}

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

### gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

### **Composants:**

1-phénoxypropane-2-ol:

Remarques : Donnée non disponible

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Voies d'exposition : Ingestion

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Remarques : Donnée non disponible

éthanol:

Remargues : Donnée non disponible

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Voies d'exposition : Ingestion

Organes cibles : Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Remargues : Donnée non disponible

propan-2-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Espèce : Rat, mâle et femelle

schülke ->

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

### gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

NOAEL : 30 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 14 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 407

BPL : oui

#### α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Espèce : Rat

NOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 2 années

Organes cibles : Coeur, Foie, Reins

éthanol:

Espèce : Rat

NOAEL : 1.730 mg/kg LOAEL : 3.160 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

#### amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 0,4 mg/l
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours
Dose : 0.1, 0.4, 1.5, 6

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Organes cibles : Organes digestifs

#### composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 31 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Espèce : Rat

NOAEL : 214 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 14 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 407

propan-2-ol:

Remarques : Donnée non disponible

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui

même.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

**Produit:** 

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,28 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

**Composants:** 

1-phénoxypropane-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 280 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 370 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE10r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 55,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,707 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,058 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0.0197

Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,00316

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

10

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,125 mg/l Durée d'exposition: 9 d

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE ligne directrice 212

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,025 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua: 1

tique)

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

> Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 1,73 mg/l Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 1,36 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: QSAR

éthanol:

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Toxicité pour les poissons CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 0,148 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

NOEC (Daphnia magna): 0,032 mg/l Type de Test: Test de Reproduction

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: 21 jours

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,0652

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50: 68 mg/l

Méthode: OECD 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquaNOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 21 d

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

> tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,85 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna): 0,015 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les CI50: 0.03 ma/l

alques/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,0042 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1

propan-2-ol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiaues

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

CE50 (Algues vertes): 1.800 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité Remarques: Selon les critères de l'OCDE, le produit est po-

> tentiellement biodégradable (inherently biodegradable). Les indications découlent des caracté - ristiques propres aux

schülke -}

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

composants élémentaires.

#### **Composants:**

### 1-phénoxypropane-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 72 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Biodégradabilité : Concentration: 5 mg/l

Résultat: Biodégradable Biodégradation: 64 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5

BPL: non

#### α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

éthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 5 d

Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

### amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 66 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

#### composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité : Concentration: 5 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 95,5 %

Z11074 ZSDB\_P\_CH FR 0088031778

Page 30/38

schülke -}

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

propan-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,41 (24,1 °C)

octanol/eau Méthode: OCDE ligne directrice 107

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium

acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune raisonnablement prévisible.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau .

Remarques: Non applicable

éthanol:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,14

Méthode: Valeur calculée

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- : log

octanol/eau

: log Pow: -0,6 (24,7 °C)

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Bioaccumulation : Durée d'exposition: 35 d

Concentration: 0,076 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 79

BPL: oui

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,75 (20 °C)

octanol/eau

\_\_\_\_\_

Z11074 ZSDB\_P\_CH FR 0088031778

Page 31/38

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

propan-2-ol:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation

(log Pow  $\leq$  4).

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,05 (20 °C)

octanol/eau Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:** 

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

éthanol:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Mobilité : Milieu: Sol

Remarques: Mobile dans les sols

Répartition entre les compar- : Milieu: Sol

timents environnementaux Koc: 10400

Méthode: OCDE ligne directrice 106

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

propan-2-ol:

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0.1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui

même.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro OMoD (l'ordonnance sur

les mouvements de déchets)

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Code d'élimination des dé-

chets

: VEVA 070601

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 1903 IMDG : UN 1903 IATA : UN 1903

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(Acétate de cocospropylénediamineguanidium, Chlorure d'al-

kyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium)

IMDG : DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(Acétate de cocospropylénediamineguanidium, Alkyl(C12-

16)dimethylbenzylammoniumchloride)

IATA : Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s.

(Acétate de cocospropylénediamineguanidium, Alkyl(C12-

16)dimethylbenzylammoniumchloride)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

 ADR
 : 8

 IMDG
 : 8

 IATA
 : 8

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Groupe d'emballage : III



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

### gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022 07.07 13.11.2023

Code de classification : C9 Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8
Code de restriction en tun- : (E)

nels

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 8 EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 856

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y841 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 852

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y841 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Corrosive

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Non classée comme entretenant la combustion selon les ré-

glementations de transport.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)

Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:

Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

[29H,31H-phtalocyaninedisulfonato(4-)-

N29,N30,N31,N32]cuprate(2-) de disodium: Annexe

2.6 Engrais

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

П

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 2.000 kg

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe A

Remarques: auto classification

Composés organiques vola-

tils

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques

volatils (VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 11,61 %

### Autres réglementations:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ces informations ne sont pas disponibles.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-

aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even

numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-

C16

(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eve Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Corr. : Corrosion cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

CH BAT : Switzerland. Liste des VBT

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac: IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale: ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Information supplémentaire

Classification du mélange:	Procédure de classification:
Jiacomoanon aa molango.	i i o o o di o o i di o o i i o o o i i o o o o i i o o o o i i o o o o i i o o o o i i o o o o i o

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits

Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### gigasept® instru AF

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

07.07 13.11.2023

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.